

SARCEY

# Le projet de zone logistique de la Smad suspendu à la justice

Le 24 septembre, le rapporteur public du tribunal administratif a estimé que le recours de l'association Quicury contre l'autorisation environnementale accordée pour le projet de zone logistique de la Smad, était fondé. Le tribunal rendra sa décision avant la fin du mois.

La décision finale devrait être rendue fin octobre, mais l'association Quicury, opposée aux différentes implantations logistiques portées par le Syndicat mixte d'études d'aménagement et de développement économique de l'Ouest rhodanien (Smadeor), se réjouit déjà.

Elle avait déposé, en juillet 2020, un recours auprès du tribunal administratif de Lyon contre l'autorisation environnementale, accordée par la préfecture, le 3 janvier de la même année, à la société Argan, propriétaire des 5,8 hectares, qui devraient ensuite être utilisés par la Smad, spécialisée dans les dialyseurs.

« Dans 90 % des cas, le juge suit les recommandations du rapporteur public »

Et le 23 septembre, au tribunal administratif de Lyon, le rapporteur public a abondé en son sens.

« Dans 90 % des cas, affirme Robert Lhomme, qui fait partie de la commission juridique de l'association, le juge suit les recommandations du rapporteur public. »

L'association affirme que le rapporteur public a pointé l'absence d'intérêt public majeur et le fait que le projet aurait dû faire l'objet d'études alternatives. « Il a estimé que notre requête était très complète », se réjouit Robert Lhomme. « Quicury a montré qu'il y avait d'autres endroits pour s'installer, comme la ZAC Lybertec de Belleville-en-Beaujolais », souligne-t-il.

La société Argan et le Smadeor nous ont indiqué qu'ils ne commenteront pas le projet, la décision de justice étant en cours.

Le collectif Quicury a également déposé un recours gracieux, en mairie, contre le permis de construire modifié, accordé en juillet dernier, par la commune de Sarcey, à Argan. « S'il le désire, le maire de Sarcey doit nous répondre d'ici le 17 novembre », précise Gilles Vignon, également membre

du collectif. « Sans réponse, ceci signifiera que notre recours est rejeté et nous pourrions alors déposer un recours administratif devant le tribunal compétent de Lyon, jusqu'au 16 janvier 2022. »

Laurène PERRUSSEL-MORIN

Gilles Vignon et Robert Lhomme, du collectif Quicury, constatent les dernières décisions préfectorales concernant la future base logistique de la Smad, à l'entrée de la mairie de Sarcey.

Photo Progrès/  
Laurène PERRUSSEL-MORIN



## La zone d'activité du Smadeor, un projet ancien, mais réduit

Le projet d'installation d'une plateforme d'activités logistiques entre Sarcey et Saint-Romain-de-Popey est ancien. Les dates à retenir.

■ 2014

Le Syndicat mixte d'études d'aménagement et de développement économique de l'Ouest rhodanien (Smadeor) porte un projet de zone d'activités logistiques de 100 hectares sur Sarcey, Saint-Romain-de-Popey, Bully et Légnay.

■ Mai 2019

Le collectif Quicury, qui deviendra plus tard une association, est créé. Parallèlement, le projet de zone logistique est réduit : il ne compte plus qu'une quarantaine d'hectares, divisés en trois parcelles à Sarcey et Saint-Romain-de-Popey. Le Smadeor renonce à la Zone d'aménagement concertée (ZAC) pour se contenter d'une déclaration de projet.

■ 3 janvier 2020

La préfecture accorde une autorisation environnementale à la Smad, société spécialisée dans la fabrication de dialyseurs, à Savigny, qui doit s'installer sur 5,8 hectares route de Saint-Romain, à Sarcey. Un permis de construire a été accordé, le mois précédent. C'est le promoteur Argan qui sera propriétaire des terrains. Quicury annonce qu'il déposera des recours.

■ 4 février 2020

Michel Mercier, alors président de la Communauté de communes de l'Ouest rhodanien, officialise l'abandon du projet ID Logistics. Le géant de la



La Smad doit planter son unité logistique sur ce terrain à Sarcey, près de l'A89.

Photo d'archives Progrès / Yoann TERRASSE

logistique devait s'installer à Saint-Romain-de-Popey, à l'horizon 2021, sur 20,5 hectares. Quicury propose une alternative à la zone d'activité logistique, qu'il présente tournée autour du maraîchage.

■ 12 mars 2021

Deux mois après avoir déposé un recours gracieux en préfecture, l'association Quicury place des banderoles sur la RD67, à Sarcey, afin d'alerter sur les conséquences environnementales de travaux d'aménagement routier, qui pourraient faciliter l'accès à la future base logistique de la Smad. La préfecture donne raison au collectif : une nouvelle enquête environnementale devrait avoir lieu pour ces travaux.

■ 23 septembre 2021

Le rapporteur du tribunal administratif donne un avis favorable à l'annulation de l'autorisation environnementale accordée à Argan.

REPÈRES



En 2019, à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air, Quicury avait installé une banderole à proximité de l'autoroute.

Photo d'archives Progrès/  
Tanguy LYONNET

Dans l'attente de la décision de justice concernant l'autorisation de destruction d'espèces protégées, Quicury promet de nouvelles actions.

■ La Journée de la qualité de l'air

L'association devrait être présente avec une banderole sur un des ronds-points à proximité de l'autoroute le 14 octobre prochain, pour alerter sur les potentielles conséquences du passage de 120 camions supplémentaires par jour, si la zone logistique voit le jour.

■ Un marché paysan

Le 24 octobre, une vente de pains et de farine, réalisés lors de la moisson de la raison, avec le collectif paysan du Val de Turdine en juillet, aura lieu. Du blé avait été planté sur une parcelle menacée par la Zone logistique de l'Ouest rhodanien. D'autres produits du terroir devraient être vendus à cette occasion, aux Olmes, chez un particulier.

**Pompes Funèbres des Monts de Tarare**  
Marbrerie SOLY

« À votre service au prix le plus juste »  
Nous avons accès à la maison funéraire de Tarare

Organisation des obsèques sur toutes les communes

Accès à notre nouvelle chambre funéraire



ZAC du Cantubas  
TARARE  
24/24 H - 7/7 J  
04 74 10 00 94

Habilitation Préfectorale n° 146902082

AMPLEPUIS

Laissez-vous gagner par la passion de l'astronomie avec le concours du Caos

Le Club d'astronomie de l'observatoire des Sauvages (Caos) reprend ses activités vendredi 8 octobre, à la MJC. « Tout un programme pour observer, manipuler, se questionner, s'informer, échanger, expérimenter, apprendre, s'émerveiller avec des passionnés d'astronomie », explique Cédric Trisson, président du Caos.

Le Caos, composé d'un groupe de onze administrateurs, a été créé en mai 2006. Mais l'activité avait débuté en 1983 avec Olivier Catala, astronome amateur, au sein de la MJC, pour étudier avec des jeunes, l'astronomie, son histoire, ses grands savants, les objets célestes, ainsi que l'astronautique.

L'observatoire des Sauvages, avec une coupole de 6 mètres de diamètre, a été construit par les membres de l'association en 1995. En août, lorsque le temps le permet, le club propose des observations dans le cadre de la Nuit des étoiles. Cet été, des



L'observatoire des Sauvages a été construit par des bénévoles.

Photo fournie par le Caos

bénévoles de l'association ont procédé à la réfection de la peinture de l'observatoire.

Le programme 2021-2022

Les séances « astronomie foisonnante » se déroulent à partir du vendredi 8 octobre, deux fois par mois, le vendredi de 20 h à 21 h 30, elles s'adressent à tous les publics à partir de 10 ans. Les séances d'astrophysique, soit une séance tous les deux mois, débiteront vendredi 19 novembre (« Que sais-je sur... ? »). Elles s'adressent aux personnes de plus de 15 ans. Sont également au programme, une sortie au planétarium de Vaulx-en-Velin, une randonnée sous les étoiles, une conférence...

De notre correspondante Annie GIRARD

Caos : 07 49 39 05 73/caos.clubastro@gmail.com/facebook caos astronomie